

# INTERVENANTS SPÉCIALISÉS DANS LE DOMAINE DE LA SURDITÉ : LANGUE DES SIGNES

**Cette formation n'est pas directement accessible avec un BTS en ESF ou un DE CESF mais peut être intéressante pour une activité professionnelle en lien avec le handicap.**

## Objectifs de la formation :

La Licence professionnelle " Intervenants spécialisés dans le domaine de la surdité : Langue des Signes " s'adresse à des étudiants des différents cursus de lettres et sciences humaines, et plus particulièrement aux étudiants de Sciences du langage et de Psychologie. La formation proposée facilite leur accès à différentes fonctions professionnelles dans le domaine de la surdité.

Dans l'ensemble des voies envisagées, un bagage complémentaire, d'importance variable selon les différents profils envisagés, doit généralement s'ajouter à la licence professionnelle.

### **1. Fonctions d'auxiliaires de communication pour les sourds :**

1.1) Comme interprètes, à condition d'acquérir, au delà de la licence, les nécessaires perfectionnements de niveau : ce parcours suppose une formation complémentaire longue : passage par le certificat préparatoire de l'ESIT, à Montpellier ou à Paris III : diplôme d'Etat, ou diplôme d'Université décerné par l'Université de Paris- VIII en collaboration avec SERAC-Formation (niveau Master) .Une formation d'interprètes (niveau Master) est également en place à l'Université de Lille, également en partenariat avec SERAC-Formation.

1.2) Comme traducteurs : L'Université de Toulouse : IUP de traduction, forme des traducteurs Français-Langue des signes (Diplôme d'Ingénieur maître).

1.3) Dans le statut d'interface de communication (preneurs de notes, précepteurs, auxiliaires d'intégration, codeurs, auxiliaires dans les démarches auprès de l'administration, la vie civique et culturelle). La formation professionnelle des interfaces n'est pas reconnue par un diplôme d'Etat au même titre que le métier d'interprète, mais recouvre différents emplois proposés en grande partie par les Associations, et correspond à un complément de formation généralement délivrée par les Associations de familles de sourds qui l'organisent.

### **2. Enseignants de différentes disciplines dans les Instituts spécialisés**

(formation complétée par la suite dans le cadre du CAPEJS) :

Les étudiants peuvent choisir soit la licence professionnelle soit le D.U. comme complément à une licence d'enseignement pour se diriger vers cette voie. (Cf. également 3).

### **3. Professeurs des Ecoles Spécialisés dans l'Education Nationale :**

La licence professionnelle permet de présenter le concours IUFM des PE, pour intégrer par la suite la formation CAPA-SH et le 2CA-SH (CAPSAIS abrogé par les textes de janvier 2004). Une licence d'enseignement (combinée au D.U. Langue des signes, ou en double licence : licence d'enseignement + licence pro) reste la base souhaitable pour les concours du second degré.

### **4. Psychologues praticiens spécialisés, travailleurs sociaux ou éducateurs spécialisés :**

La licence professionnelle est proposée comme complément des diplômes professionnels correspondants.

### **5. Spécialisation dans les métiers des N.T.I.C :**

Conception d'outils multimédia destinés aux sourds (traduction automatique, sites Internet, banques de données, vidéo et CD-Rom spécialisés..) par la combinaison de la licence et d'une formation en Traitement automatique des Langues - ou en Multimédia (U 1 : Arts Plastiques, MST Image et Son, IUT d'Arles).

**ATTENTION les Conditions d'accès sont particulières :**

L'accès à la Licence Professionnelle est soumis à conditions (voir site du département) et requiert un **deug** ou les **deux premières années validées** d'une Licence de Sciences du Langage, Lettres ou Sciences humaines.

Les étudiants venant de lettres ou sciences humaines devront satisfaire à un enseignement de mise à niveau en linguistique organisé en session accélérée (Début 1er semestre).

**Pour avoir plus de précisions sur l'organisation des études et les conditions d'accès, se renseigner à l'Université de Provence :**

**Responsable administrative :**

Mme Marie-José Polichetti

Département FLE

Université de Provence

29 avenue R. Schuman 13621 Aix en Provence Cedex 1

Bureau B067

Tel. 04 42 95 36 19 Fax : 04 42 95 35 88